

règlement possible des problèmes qu'elle éprouve. Il faut prendre les mesures nécessaires pour que la SCA puisse répondre aux besoins des agriculteurs durant cette période de compression du capital. Le Comité ne pense pas que l'on pourra stabiliser la situation financière de la Société dans les années à venir uniquement en y injectant des capitaux. Il faut trouver une autre solution.

Le statut d'organisme responsable de la politique conféré à la SCA et son rôle de prêteur commercial créent un conflit qui doit être réglé si l'on veut rationaliser adéquatement sa fonction de prêteur gouvernemental. Une solution de compromis serait, pour la SCA, de compartimenter ses tâches selon qu'il s'agit de fonctions «commerciales» ou de l'établissement de la «politique». Si la Société doit être un prêteur commercial, elle devra faire concurrence aux prêteurs du secteur privé, peut-être en devenant une institution de dépôt. Si elle doit demeurer un organisme public responsable de la politique, il faudra qu'elle définisse quels programmes elle souhaite créer, qu'elle détermine leurs coûts, et qu'elle soit remboursée chaque année par le gouvernement du Canada à leur égard. Tous les membres du Comité souscrivent au rôle que joue la SCA sur le plan de l'élaboration et de l'exécution de la politique et sont d'accord pour qu'elle agisse aussi au besoin comme prêteur de dernier recours.

Dans la mesure où le secteur privé est prêt à continuer à répondre aux besoins à long terme des agriculteurs, il n'est pas vraiment utile qu'une institution gouvernementale intervienne sur ce marché. Bien que la prestation de services financiers traditionnels en tant qu'institution de dernier recours soit risquée et coûteuse, la SCA devra en assumer la responsabilité si les marchés financiers deviennent instables ou si les institutions privées se retirent du marché. La SCA doit aussi jouer un rôle de chef de fil et savoir innover dans l'élaboration de nouveaux outils de financement qui favorisent la gestion des risques et la stabilisation des coûts; elle doit enfin assurer la prestation d'autres services financiers en fonction des besoins particuliers des agriculteurs aux différents stades d'exploitation.

Dans cette perspective, le Comité recommande que :

- i) les pertes financières actuelles de la Société du crédit agricole soient assumées par le gouvernement;**
- ii) la SCA joue un rôle innovateur dans l'élaboration et la prestation de services financiers axés sur les besoins des agriculteurs débutants qui doivent avoir accès à de meilleurs**